

Rôle de la séance publique du 12/11/2025 à 14h00

Président : Monsieur ETIENVRE

Assesseurs : Monsieur PILVEN et Madame PHAM

Greffière : Madame DIABOUGA

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LEROOY

01) N° 2402217 RAPPORTEUR : M. ETIENVRE

Demandeur	M. A	Me GUEZ GUEZ
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

Requête de M. A contre le jugement n° 2401653 du 24 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 26 janvier 2024 par lequel le préfet du Val-d'Oise lui a fait obligation de quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays à destination duquel il pourra être reconduit d'office et lui a fait interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an.

02) N° 2402834 RAPPORTEUR : M. ETIENVRE

Demandeur	Mme B	Me GUEZ GUEZ
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

Requête de Mme B contre le jugement n° 2316782-2403112 du 24 septembre par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté ses demandes tendant, d'une part, à l'annulation de la décision implicite du 4 novembre 2023 par laquelle le préfet du Val-d'Oise a rejeté sa demande de renouvellement de titre de séjour, d'autre part, à l'annulation de l'arrêté du 26 janvier 2024 par lequel le préfet du Val-d'Oise lui a refusé le renouvellement de son titre de séjour et l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de trente jours.

03) N° 2402572 RAPPORTEUR : M. ETIENVRE

Demandeur	M. C	AMCHI DIT YAKOUBAT
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	

Requête de M. C contre le jugement n° 2411310 du 14 août 2024 par lequel la magistrate désignée par le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation, d'une part, de l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine du 24 mai 2024 refusant de lui délivrer un titre de séjour, l'obligeant à quitter sans délai le territoire français et lui interdisant le retour sur le territoire français pendant une durée d'un an, d'autre part, de l'arrêté du même préfet du 6 juin 2024 l'assignant à résidence pour une durée de quarante-cinq jours.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LEROOY

04) N° 2402576 RAPPORTEUR : M. ETIENVRE

Demandeur	Mme D	Me OKILASSALI
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

Requête de Mme D contre le jugement n° 2317111 du 6 août 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 30 novembre 2023 par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.

05) N° 2402748 RAPPORTEUR : M. ETIENVRE

Demandeur	M. E	SELARL SMETH
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

Requête de M. E contre le jugement n° 2405500 du 19 septembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 12 avril 2024 par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de trois ans.

Rôle de la séance publique du 12/11/2025 à 14h15

Président : Monsieur ETIENVRE

Assesseurs : Monsieur PILVEN et Madame PHAM

Greffière : Madame DIABOUGA

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LEROOY

01) N° 2401754 RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur M. A

SELARL EQUATION
AVOCATS

Défendeur PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

Requête de M. A contre le jugement n° 2401688 du 30 mai 2024 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 25 mars 2024 du préfet d'Indre-et-Loire l'obligeant à quitter le territoire français dans le délai de trente jours et fixant l'Angola comme pays de destination de sa reconduite.

02) N° 2401755 RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur Cons. B

SELARL EQUATION
AVOCATS

Défendeur PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

Requête de Mme et MM. B contre le jugement n° 2401560-2401561-2401562-2401563 du 30 mai 2024 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté leurs demandes tendant à l'annulation des arrêtés du 25 mars 2024 du préfet d'Indre-et-Loire les obligeant à quitter le territoire français dans le délai de trente jours, fixant l'Arménie comme pays de destination de leur reconduite et leur interdisant le retour sur le territoire français pour une durée d'un an.

03) N° 2401669 RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur M. C

Me AHMAD

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête de M. C contre le jugement n° 2310438 du 22 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 6 juillet 2023 par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays d'éloignement.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LEROOY

04) N° 2401681 RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur M. D Me TCHIAKPE
Défendeur PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

Requête de M. D contre le jugement n° 2314359 du 23 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 27 septembre 2023 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays de renvoi et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an.

05) N° 2401742 RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur M. E Me PAEZ
Défendeur PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

Requête de M. E contre le jugement n° 2405195 du 24 mai 2024 par lequel la magistrate désignée par le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 22 mars 2024 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an.

06) N° 2401750 RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur Mme F SAS ITRA CONSULTING
Défendeur PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

Requête de Mme F contre le jugement n° 2312167 du 23 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 21 août 2023 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays d'éloignement.

07) N° 2401880 RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur M. G Me BESSE
Défendeur PREFET DE POLICE

Requête de M. G contre le jugement n° 2403350 du 29 mai 2024 par lequel le magistrat désigné par la présidente du tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 9 avril 2024 par lequel le préfet de police de Paris l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

08) N° 2401891 RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur M. H
Défendeur PREFECTURE DE L'ESSONNE

Requête de M. H contre le jugement n° 2404567 du 11 juin 2024 par lequel la magistrate désignée par la présidente du tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 15 mai 2024 par lequel la préfète de l'Essonne l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de trois ans.

09) N° 2402019

RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur M. H

SAS ITRA CONSULTING

Défendeur M/. PREFECTURE DE L'ESSONNE

Requête de M. H contre le jugement n° 2404567 du 11 juin 2024 par lequel la magistrate désignée par la présidente du tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 15 mai 2024 par lequel la préfète de l'Essonne l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de trois ans.

Rôle de la séance publique du 12/11/2025 à 14h45

Président : Monsieur ETIENVRE**Assesseurs** : Monsieur PILVEN et Madame PHAM**Greffière** : Madame DIABOUGA

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LEROOY

01) N° 2402746 **RAPPORTEURE : Mme PHAM**

Demandeur	M. A	HMAD HANAN
Défendeur	PREFECTURE DE L'ESSONNE	

Requête de M. A contre le jugement n° 2405351 du 19 août 2024 par lequel le magistrat désigné par la présidente du tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 24 juin 2024 par lequel la préfète de l'Essonne lui a fait obligation de quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination et lui a fait interdiction de retour pour une durée de cinq ans.

02) N° 2401447 **RAPPORTEURE : Mme PHAM**

Demandeur	M. B	Me NETRY
Défendeur	PREFECTURE DE L'ESSONNE	

Requête de M. B contre le jugement n° 2310607 du 30 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 28 novembre 2023 par lequel le préfet de l'Essonne a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

03) N° 2401668 **RAPPORTEURE : Mme PHAM**

Demandeur	M. C	Me REYNOLDS
Défendeur	PREFECTURE DES YVELINES	

Requête de M. C contre le jugement n° 2401767 du 11 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 16 janvier 2024 par lequel le préfet des Yvelines lui a fait obligation de quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination et lui a interdit le retour pendant une durée d'un an.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LEROOY

04) N° 2401691 RAPPORTEURE : Mme PHAM

Demandeur	M. D	LEXGLOBE SELARL CHRISTELLE MONCONDUIT
-----------	------	---

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête de M. D contre le jugement n° 2315396 du 17 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 18 octobre 2023 par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, a assorti ce refus d'une obligation de quitter le territoire français dans le délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

05) N° 2402207 RAPPORTEURE : Mme PHAM

Demandeur	M. E	AARPI ANDOTTE AVOCATS
-----------	------	--------------------------

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête de M. E contre le jugement n° 2301198 du 1er juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 28 décembre 2022 par lequel le préfet du Val d'Oise a refusé de lui renouveler son titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays d'éloignement.

06) N° 2402221 RAPPORTEURE : Mme PHAM

Demandeur	M. F	Me PATUREAU
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

Requête de M. F contre le jugement n° 2400125 du 29 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 11 décembre 2023 par lequel le préfet du Val d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de renvoi.

07) N° 2402366 RAPPORTEURE : Mme PHAM

Demandeur	M. G	Me BENBANI
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	

Requête de M. G contre le jugement n° 2409956 et 2409976 du 25 juillet 2024 par lequel la magistrate désignée par le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a renvoyé devant une formation collégiale ses conclusions dirigées contre la décision de retrait de sa carte de séjour et rejeté le surplus de ses demandes tendant à l'annulation des arrêtés du 7 juin 2024 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine, d'une part, a retiré sa carte de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français sans délai et lui a interdit le retour pour une durée d'un an, d'autre part, l'a assigné à résidence pour une durée de quarante-cinq jours.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LEROOY

08) N° 2403176 RAPPORTEURE : Mme PHAM

Demandeur	M. G	Me BENBANI
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	

Requête de M. G contre le jugement n° 2409956 du 7 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 7 juin 2024 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine lui a retiré sa carte de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français sans délai et a pris à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an.

09) N° 2402594 RAPPORTEURE : Mme PHAM

Demandeur	M. H	Me NETRY
Défendeur	PREFECTURE DE L'ESSONNE	

Requête de M. H contre le jugement n° 2405655 du 2 septembre 2024 par lequel la magistrate désignée par la présidente du tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 3 juillet 2024 par lequel la préfète de l'Essonne lui a fait obligation de quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination et lui a interdit le retour sur le territoire français pendant une durée de trois ans, en l'informant qu'il fait l'objet d'un signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen.

10) N° 2402724 RAPPORTEURE : Mme PHAM

Demandeur	M. I	Me DE SA - PALLIX
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	

Requête de M. I contre le jugement n° 2408014 du 10 septembre 2024 en tant que le magistrat désigné par le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté les conclusions de sa demande tendant à l'annulation de la décision contenue dans l'arrêté du 1er juillet 2024 par laquelle le préfet des Hauts-de-Seine lui a retiré son certificat de résidence algérien de dix ans.

Rôle de la séance publique du 12/11/2025 à 15h15**Président** : Monsieur ETIENVRE**Assesseurs** : Monsieur PILVEN et Monsieur CLOT**Greffière** : Madame DIABOUGA**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LEROOY**

01) N° 2402701 **RAPPORTEUR : M. CLOT**

Demandeur M. A

SELARL BOEZEC CARON
BOUCHE AVOCATS
ASSOCIESDéfendeur PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Requête de M. A contre le jugement n° 2403500-2403569-2403576 du 5 septembre 2024 par lequel la magistrate désignée par le président du tribunal administratif d'Orléans a rejeté ses demandes tendant, d'une part, à l'annulation de l'arrêté du 14 août 2024 par lequel le préfet de la Loire-Atlantique a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire sans délai, a fixé le pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de sept ans, d'autre part, à l'annulation de l'arrêté du 21 août 2024 prononçant son maintien en rétention administrative.

02) N° 2402018 **RAPPORTEUR : M. CLOT**

Demandeur M. B

Me CHAMPILOU

Défendeur PREFECTURE DU BAS-RHIN

Requête de M. B contre le jugement n°2402354 du 18 juin 2024 par lequel le président du tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à l'annulation l'arrêté du 9 juin 2024 par lequel la préfète du Bas-Rhin l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays d'éloignement et lui a fait interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de cinq ans en assortissant ces décisions d'un signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LEROOY

03) N° 2401894 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	M. C	Me NETRY
Défendeur	PREFECTURE DE L'ESSONNE	

Requête de M. C contre le jugement n° 2400960 du 7 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 4 janvier 2024 par lequel le préfet de l'Essonne a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

04) N° 2401951 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	Mme D	Me GIUDICELLI-JAHN
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

Requête de Mme D contre le jugement n° 2317188 du 6 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 17 novembre 2023 par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour et l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours.

05) N° 2402015 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	Mme E	IOANA BARBU
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

Requête de Mme E contre le jugement n° 2315349 du 13 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 31 octobre 2023 par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays d'éloignement.

06) N° 2402020 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	M. F	Me BENMAYOR
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	

Requête de M. F contre le jugement n°2215102 du 21 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation l'arrêté du 15 juin 2022 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays d'éloignement.

07) N° 2402021 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	Mme G	Me BENMAYOR
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	

Requête de Mme G contre le jugement n°2215103 du 21 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation l'arrêté du 15 juin 2022 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays d'éloignement.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LEROOY

08) N° 2402209

RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	M. H	MESSAOUDI SABRINE
Défendeur	PREFECTURE DE LA SEINE-ET-MARNE DIRECTION IMMIGRATION ET INTEGRATION	

Requête de M. H contre le jugement n° 2405251 du 2 juillet 2024 par lequel la magistrate désignée par la présidente du tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 22 juin 2024 par lequel le préfet de Seine-et-Marne lui a fait obligation de quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination et lui a interdit le retour sur le territoire français pendant une durée de trois ans, en l'informant qu'il fait l'objet d'un signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen.

09) N° 2402364

RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	M. I	WISSAAD
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

Requête de M. I contre le jugement n° 2402781 du 11 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 30 octobre 2023 par lequel le préfet du Val-d'Oise lui a refusé la délivrance d'un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

10) N° 2403386

RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	M. J	Me BERTRAND
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

Requête de M. J contre le jugement n°2312789 du 17 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 20 avril 2023 par lequel le préfet du Val d'Oise lui a refusé la délivrance d'un titre de séjour.